

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 17

Artikel: Bouchers et charcutiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonnes expliquent ce nombre par l'ancienne habitude qu'avaient les Allemands d'ajouter à tout le nombre *un*, habitude que l'on retrouve dans le droit allemand, et qui s'est conservée dans le commerce, ainsi que dans la vie ordinaire. D'autres donnent à ce nombre l'origine historique suivante :

Lorsque l'empereur Maximilien revint en Allemagne couvert de lauriers, d'une campagne qu'il avait entreprise, et qu'il entra à Augsbourg, on lui fit dans cette ville une réception brillante et l'on tira en son honneur cent coups de canon. Mais le chef des constables, craignant de s'être trompé d'un coup au préjudice de l'empereur, et voulant s'épargner tout reproche, fit charger de nouveau le canon et tirer encore un coup.

D'Augsbourg, Maximilien se rendit à Nuremberg. Cette ville ne voulant pas faire moins d'honneur à l'empereur que la ville d'Augsbourg, fit tirer à son entrée cent-un coups de canon.

De là doit dater la coutume de tirer cent et *un* coups de canon dans les occasions solennelles.

Bouchers et charcutiers.

C'était lundi dernier le plus beau jour de l'année pour les garçons bouchers et charcutiers. Une tradition séculaire, à laquelle on se conforme régulièrement à Paris, veut que le Vendredi-Saint toutes les boucheries restent fermées, la grille close, l'étal vide. Il en est de même pour les charcuteries. On se croit à Londres, un dimanche.

On comprend, dit le *Petit Parisien*, auquel nous empruntons ces détails, que vingt-quatre heures de repos par an ne sont pas un luxe pour des hommes qui travaillent de l'aube à la nuit, à tailler bifecks et côtelettes pour nos appétits voraces. Remercions-les en passant, au nom de nos estomacs, de ne pas se mettre en grève.

A Limoges, les bouchers forment une corporation plusieurs fois séculaire, ayant ses traditions, sa rue, son église, ses coutumes, continuellement unie par des mariages entre voisins.

A Paris, les bouchers constituent une vaste et puissante association avec son syndicat, ses règlements et sa société de secours mutuels. Il y a dans la capitale environ 1800 boucheries de détail, dont les patrons emploient plus de 9000 garçons. Une véritable armée comme on le voit, munie de larges coutelas, qui travaille sans relâche pour nourrir deux millions de Parisiens.

Et cependant la boucherie n'est pas seulement un métier, c'est un art. Nos prosateurs de la Faculté de médecine ne manient pas le scalpel avec plus de précision et de rapidité que ne le fait un

bon boucher. Il faut, pour passer maître, un coup d'œil et une habileté qui ne s'acquièrent que par une longue pratique ; et ce talent est indispensable, car du plus ou moins d'habileté du dépeçage d'un animal dépend pour le patron un bénéfice ou une perte. Dans une entrecôte d'où un débutant aura peine à sortir deux bifecks, un opérateur expérimenté en trouvera cinq. Sous des mains habiles, les côtelettes se multiplient pour ainsi dire, joliment parées, appétissantes, pleines de tentations ; tandis que le premier venu ne tirerait du plus beau présalé que des lambeaux de viande difformes, gâchés.

Savoir promener le couteau dans ces masses de chair de façon à en sortir le maximum de morceaux, toute la science de la boucherie est là.

On sait que saint Antoine est le patron des bouchers ; c'est également celui des charcutiers, qui sont au nombre de mille à Paris, sans compter les jolies charcutières. Comme à Lausanne, le lundi de Pâques, tout ce monde était en fête dans les environs de Paris.

Chemins de fer. — L'idée du rachat de nos chemins de fer par la Confédération n'est pas nouvelle ; elle était déjà émise il y a près de quarante ans, alors que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas même achevé, témoin ces quelques lignes que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* de 1856 :

Dans la prévision que la Confédération rachètera plus tard les chemins de fer suisses, la *Gazette de Berne* propose de commencer cette opération dès à présent en y apportant chaque année une somme de 100,000 francs. Ce journal établit que par cet achat successif d'actions, le pays ferait une économie de 40 millions, en comparaison de ce qu'on devra payer plus tard.

Nous disons que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas achevé. En effet, ce n'est que le 7 mai 1855 que la section *Yverdon-Bussigny* a été livrée à la circulation. Le 1^{er} juillet suivant, ce fut le tour de la ligne *Bussigny, Renens, Morges* ; puis celui de la section *Renens-Lausanne*, le 5 mars 1856. Enfin, en avril 1858, la ligne *Morges-Genève* était ouverte.

On pou dè pacheince.

Djan à chasseu avâi z'âo z'u mariâ la felhie à la Guegne, la Rosette, onna sorcière que fasâi vairé lè z'étoilès à se n'homo. Po derè la vretâ, le n'avâi portant pas ti lè défauts, kâ po l'ovradzo, l'étai d'attaque et le poivè mettrâ la man à tot. Le maniyivè la bessa, la trein et lo cro asse bin què la fortse et lo raté ; le brotsivè et retacounâvè ài pommès ; le fasâi la patoura coumeint on homo, et po férè son ménadzo, potsi lo ratéli, teni proupro l'hotô et sè servi dè la patta d'ese, à li lo pompon. Mâ po la leinga, ne lais-

sivè pas son drâi ào tsat et la sorcière n'étai jamé conteinta et avâi adé oquie à gongounâ ; assebin lo pourro Djan ein vayessâi dâi rudès ; mâ coumeint l'étai tant boun'einfant, la laissivè derè, po avâi la pé, et lâo trafi allâvè tot parâi gros bin.

L'aviont on vôlet que s'étai eingadzi à tsallanda ; mâ quand se n'annâïe arreva ào bet démandâ son compto.

— Tè vâo don t'ein allâ, lâi démandâ Djan ?

— Et oï.

— Porquiè ? n'és-tou pas bin nourrâi ? as-tou trâo à férè ? n'és-tou pas conteint dè ton gadzo ? Dis-mè frantsemeint cein que t'as à recliamâ ?

— Eh bin, noutron maîtrè, ne reclâimo rein ; mè pliôso gaillâ avoué vo ; mâ...

— Mâ quiet ?

— C'est que ne pu pas m'arreindzi avoué noutra maîtrâ.

— Ah ! mon pourro ami, se l'est po cein que te vâo mè quittâ, fâ coumeint mè : preinds pacheincé ; y'a veingt ans que su mariâ et n'ein pas onco pu no z'arreindzi.

Coumeint on pâo étrè d'apareint.

Po sè traitâ dè cousin et dè couseenâ, n'ia pas fauta que l'Etat civi marquâi que noutrès péres-grands étiont issus dè remoâ dè germains ; s'on est bons vesins et bons z'amis, l'est tot cein qu'ein faut, et quand lè péres sè sont de cousins, lè z'einfants ein font atant et lè petits z'einfants assebin.

Dou mènadzo que sè couseenâvont étiont onna demeindze né achetâ devant la porta dè grandze po dévezâ on bocon devant d'allâ drumi.

— Cousin Sami, se fe lo vesin Abran, sédè-vo coumeint on est d'apareint ; por mè l'é jamé bin su ào justo ?

— Eh bin, cousin, mè rassovigno d'avâi oïu contâ à ma mère-grand que dein lo teimps son riére grand-père avâi onna vatsé qu'avâi fé dou bio vés ; que l'ein gardâ ion por li et que veinde l'autro ào riére grand-père dè ta mère-grand, qu'etiont dza vesins. Et l'est du adon qu'on est cousins.

— Ah ! ah ! vouaiquie l'affèrè ; ne sein don d'apareint dâo coté de l'étrablio.

— Eh oï ! Et ellia pareintâ ein vaut bin on autre.

— Aloo !

La découverte du canton de Vaud. — Deux voyageurs de commerce français sont au café. Grincheux, mécontents des affaires, ils se plaignent de la place de Lausanne sous une forme fort peu flatteuse pour notre ville. Survient, à la table voisine, un voyageur de commerce genevois, accompagné d'un de nos négociants, bien connu à Lausanne pour le bon sens et la finesse de ses répliques.

— Bonjour, messieurs, fit le Genevois